

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-126

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2024-122 du 13/06/2024

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise DUVAL SA TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY et afin de garantir le bon déroulement des travaux de pose d'une conduite eau potable route de Steenvoorde RD18 à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, route barrée (sauf riverains), route de Steenvoorde (RD18) depuis la RD17 rue d'Herzeele jusqu'à l'intersection du chemin de Winnezeele (VC107), et ce, **à partir du 17 juin 2024 pour la durée des travaux estimée à 60 jours.**

Elle sera exceptionnellement réouverte et accessible du vendredi 5 juillet à partir de 17 au lundi 8 juillet jusqu'à 7h.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DUVAL SA et notamment la déviation comme suit :

- Les véhicules poids lourds venant de Dunkerque ou Cassel et se dirigeant vers Steenvoorde emprunteront la RD17 rue d'Herzeele vers l'A25 puis direction Lille sortie Steenvoorde et vice versa ;
- Les véhicules légers venant de Dunkerque ou Cassel se dirigeant vers Steenvoorde/Oudezeele emprunteront la RD17 rue d'Herzeele, au carrefour de Zone Industrielle de la Kruys Straete, la Steen Straete VC304, le chemin de Winnezeele VC107 direction centre-ville, puis la RD18 direction Steenvoorde et vice versa.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DUVAL SA et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise DUVAL SA

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 18/06/2024
Le Maire,

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 18/06/2024
Le Maire
David CALCOEN



David CALCOEN



**Pour le Maire,
l' Adjoint délégué**
Florence DEHAUDT

**Pour le Maire,
l' Adjoint délégué**
Florence DEHAUDT